

LE GONESSIEN

MENSUEL DES HABITANTS DE LA VILLE DE GONESSE | N° 274 | AVRIL 2021

Covid

Gonesse affronte la troisième vague

4 La justice valide l'élection de la nouvelle équipe municipale

14 Fibre optique : les nouveautés pour améliorer la situation

16 Budget 2021 : se donner les moyens de réaliser nos projets



Retrouvez plus d'informations sur ville-gonesse.fr

Un an après nous ne pouvons plus être d'accord.

Un an après nous approchons les 100 000 morts et le système de soins, essentiellement les hôpitaux publics, est à nouveau sous tension. Face à la troisième vague de l'épidémie, le virus est loin d'être vaincu et les Français ont découvert que le pays avait abandonné toute souveraineté sanitaire. Absence cruelle des masques, absence de tests pendant longtemps et maintenant rationnement des vaccins, alors qu'à la fin novembre E. Macron assurait encore que la France avec l'Union Européenne avait sécurisé le nombre de doses nécessaires. Résultat : notre système de santé peine à faire face. Faute de lits et de personnels disponibles, les services de réanimation croulent sous le nombre de personnes atteintes du covid. Une fois de plus, l'hôpital est dans l'obligation de trier les malades... Une véritable honte !

Le Gouvernement fait preuve d'une hypocrisie coupable en prétendant que les enfants doivent d'abord aller à l'école, laissant enseignants, personnels des collectivités locales et parents face à leurs inquiétudes et leurs angoisses alors qu'ils ne sont pas vaccinables. Les tests salivaires promis pour nos écoles à partir du 2 mars ne sont toujours pas disponibles. La véritable raison du maintien de l'ouverture des écoles est économique ! L'économie du pays ne saurait tourner avec des enfants devant être gardés à la maison... Des enfants, des personnels, enseignants, agents communaux (ATSEM, animateurs...) sont atteints dans nos écoles. La classe comme la restauration scolaire sont des foyers possibles de la circulation de l'épidémie. Des écoles entières ont dû être fermées récemment et nous avons été contraints de fermer les sites de restauration faute de personnels suffisants. Le Gouvernement a fait le choix d'ignorer les réalités et de laisser les maires se débrouiller dans les difficultés et avec tous les risques à prendre.

Je sais combien la période est difficile et les désagréments nombreux mais notre position claire sera de protéger avant tout. Nous continuerons donc à prendre les mesures de fermeture administratives indispensables ou des mesures de suspension du service de la restauration scolaire en cas de nécessité imposée par la sécurité. C'est dans ce but que je lance une pétition qui exige une extension immédiate des critères de vaccination destinée à protéger les enseignants et tous les personnels exerçant dans les écoles. Cette même pétition exige également le déploiement immédiat de tests salivaires pour les enfants dans les écoles. Je vous invite à la signer (via le site de la ville et nos réseaux sociaux) et à la faire largement signer autour de vous. Conscient des efforts qui vous sont demandés, je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour faire baisser ensemble le nombre des contaminations. La lutte contre la pandémie est une responsabilité collective qu'il nous appartient de mener ensemble.

Fidèlement.

Jean-Pierre Blazy
Maire de Gonesse



SOMMAIRE

3 / retour sur

4 / justice - Elections

La justice valide l'élection de l'équipe municipale

6 / covid

Retour sur 1 an de gestion de crise sanitaire. Le point sur la situation.

10 / jeunesse

Des adolescents donnent un coup de neuf à la caserne des pompiers

11 / transport

Le GoBus repart pour un tour

12 / reportage photos

Sur le chantier de la nouvelle école de la Fauconnière

14 / fibre optique

Les nouveautés pour améliorer la situation

16 / budget 2021

Se donner les moyens de réaliser nos projets

18 / aéroport

1 an après la Covid-19, quelles conséquences économiques, sociales et environnementales pour le territoire ?

22 / sports

Des activités aux quatre coins de la Ville

24 / football

Le Racing Club de Gonesse prépare déjà la saison prochaine

25 / en bref

27 / infos pratiques

29 / menus

30 / tribunes

CULTURE

La Journée internationale des droits des femmes



Près d'un an après le début de la crise sanitaire, la Journée internationale des droits des femmes s'est déroulée de façon inédite. Pour éviter les rassemblements, ce sont principalement des expositions qui ont été proposées dans les centres socioculturels de la ville.

CULTURE

Ciné-balcons à la Fauconnière



En attendant la réouverture des cinémas, le cinéma Jacques Prévert est allé jusqu'aux habitants de la Fauconnière. Des petits films pour enfants ont ainsi été projetés sur les façades des immeubles du quartier à la tombée de la nuit, afin que les riverains puissent les voir de leur balcon.

SPORTS

Les Internationaux de tennis féminin de Gonesse



Cette année, les Internationaux de tennis féminin de Gonesse se sont déroulés sans spectateurs. Le trophée, remis par le maire-adjoint délégué aux Sports Florent Roucan, a été décerné à la Française Marine Partaud le 21 mars dernier à l'issue de la finale contre l'Espagnole Jessica Bouzas Maneiro.

La justice valide l'élection de l'équipe municipale



Le 8 mars le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rendu une décision dans laquelle il rejette le recours déposé par Cédric Sabouret et valide l'élection de la nouvelle équipe municipale. Après 8 mois de procédure, la justice conforte le choix démocratique du mois de juin et rétablit la vérité sur l'élection.

Le maire et son équipe n'ont pas utilisé les moyens de la commune pour faire campagne

L'opposition accusait le maire d'avoir utilisé les distributions de masques et le *Gonessien* pour faire la promotion de sa liste. Le Tribunal rejette clairement cette accusation : « *Il résulte de l'ensemble de ce qui précède qu'aucun des éléments avancés par le protestataire ne sont de nature à caractériser ni une campagne de promotion publicitaire ni une instrumentalisation de la situation sanitaire.* »

Le tribunal rejette également l'idée selon laquelle le maire n'a pas respecté les droits de l'opposition en interdisant les tribunes dans les numéros du « *Gonessien* » des mois d'avril et mai 2020 : « *il résulte de l'instruction que les numéros d'avril et de mai 2020 du journal d'information municipale « Le Gonessien » sont privés de nombreux éléments le composant actuellement et sont intégralement consacrés à l'épidémie de coronavirus et aux informations nécessaires aux habitants de la commune durant cette période de crise sanitaire. Dans ces conditions, la suspension provisoire des tribunes libres dans le journal « Le Gonessien » ne peut être regardée comme ayant été de nature à porter atteinte à l'égalité entre les candidats ni à altérer la sincérité du scrutin.* »

Le compte de campagne de JP. Blazy approuvé

Les décisions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements des partis politiques enregistrées au greffe du tribunal ont approuvé à l'euro près les comptes de campagne présentés par Jean-Pierre Blazy. Ce qui n'a pas été le cas pour ceux de M. Sabouret. La Commission a également rejeté le compte de campagne de M. Madhi, candidat sur la liste de M. Sabouret le 28 juin dernier.

Il n'y a pas eu de fausses procurations établies pour le second tour

Lors du second tour de l'élection municipale, la loi permettait de disposer de deux procurations en raison de l'épidémie de covid. Cette mesure exceptionnelle avait pour but d'éviter le déplacement des personnes fragiles dans les bureaux de vote et a donc provoqué une augmentation du nombre de procurations qui a un peu plus que doublé.

Le tribunal a relevé la situation particulière d'une personne ayant donné procuration avant de partir en Algérie où elle est décédée dans la période des trois mois qui a séparé les deux tours de l'élection. Le décès survenu à l'étranger n'a pas été enregistré par les autorités administratives françaises et l'INSEE n'a pas notifié la radiation de la personne. Il est à noter que les 71 notifications de radiation réceptionnées entre le lendemain du 1er tour et l'édition des listes d'émargement à la veille second tour, ont toutes été évidemment prises en compte.

Le tribunal n'a annulé aucune voix

Rappelons que l'écart entre les deux listes était de 42 voix le 28 juin 2020. Cédric Sabouret a essayé de contester et de faire annuler les signatures d'une centaine d'électeurs parce qu'elles pouvaient être différentes entre le premier tour le 15 mars et le second tour trois mois après. Même si le contrôle d'identité est effectué dans le bureau de vote, la loi exige que les signatures de l'électeur sur la liste d'émargement soient identiques d'un tour à l'autre. Comment oser prétendre qu'il s'agisse d'irrégularités commises volontairement alors que ce sont bien les électeurs qui peuvent ne pas signer toujours de la même façon ? Le tribunal a fait seulement état d'un « hypothétique retrait de voix » pour des signatures non identiques entre le premier et

le second tour. Pour la très grande majorité des cas nous avons fourni les attestations pour assurer de la sincérité du vote de l'électeur ainsi contesté. Il est aussi évident, le vote étant secret, que ces voix se sont partagées entre les deux listes.

De même sur la demande faite par C. Sabouret de décider l'inéligibilité de Jean-Pierre BLAZY pour fraude ou manquement aux règles de financement des campagnes électorales, le tribunal a rappelé que la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques avait approuvé intégralement son compte de campagne et il a donc rejeté cette demande.

LA DÉCISION DU TRIBUNAL EST TRÈS CLAIRE. ELLE NE CORRIGE PAS LE RÉSULTAT DE L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 28 JUIN À GONESSE.

En règle générale le tribunal administratif, soit rejette ce qu'on appelle la protestation (c'est le rejet du recours pour annuler l'élection), soit il annule l'élection (il faut alors revoter).

Il peut aussi décider une rectification des résultats.

IL NE L'A PAS FAIT. VOICI SA DÉCISION.

Par ces motifs le tribunal décide :

Article 1^{er} : La protestation de M. Sabouret est rejetée.

Article 2 : Les conclusions présentées par M. Blazy et autres sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 3 : Le présent jugement sera notifié à M. Cédric Sabouret, premier dénommé en sa qualité de représentant unique des membres de la liste qu'il conduisait et à M. Jean-Pierre Blazy, premier dénommé en sa qualité de représentant unique des membres élus de la liste qu'il conduisait.

Copie en sera adressée, pour information, au préfet du Val-d'Oise et à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

*** L'article 2 porte sur les frais de justice. Le Tribunal administratif a décidé qu'aucune indemnité financière ne serait versée aux deux candidats.**

Retour sur 1 an de gestion de crise sanitaire

Face à l'impréparation du Gouvernement, l'échelon communal et la solidarité locale ont été d'une importance cruciale pour mieux protéger la population. Retour sur les actions solidaires et de prévention mises en place par la Ville de Gonesse.

Série d'annonces surprises du gouvernement débutant par la fermeture des établissements scolaires (de la crèche aux universités) pour aboutir au 1^{er} confinement national.

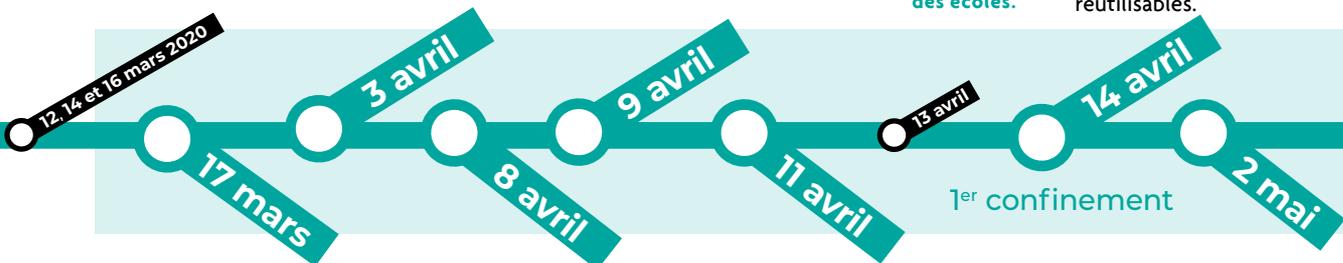
À la demande de la mairie, la communauté d'agglomération commande **100 000 masques FFP2 pour les soignants de l'hôpital de Gonesse.**



Les soignants de l'hôpital se protègent à l'aide de surblouses confectionnées à partir de sac poubelle... Pour leur venir en aide, la Ville lance un appel aux dons de draps usagers pour confectionner des surblouses lavables et réutilisables.

Des masques en kit sont confiés à des couturiers amateurs pour être assemblés et ensuite être distribués aux habitants

Emmanuel Macron annonce une **réouverture progressive des écoles.**



Mobilisation immédiate du CCAS avec la réactivation de la veille sanitaire.

Depuis, **460 appels sont passés chaque semaine. 446 personnes ont bénéficié d'un accompagnement pour leurs rendez-vous médicaux lors du premier confinement et environ 1 230 repas sont actuellement distribués chaque mois**

Jean-Pierre Blazy signe un arrêté imposant un test PCR à tous les résidents et les membres du personnel des établissements de la commune qui présentent des symptômes dans le but de préserver la santé des résidents des EHPAD, susceptibles de développer des formes mortelles de la maladie.

En pleine pénurie généralisée de masques, la Ville distribue aux habitants par l'intermédiaire des 7 pharmacies de la commune, des masques chirurgicaux.

Jean-Pierre Blazy, par mesure de prudence pour les enfants décide ne pas rouvrir immédiatement les écoles, comme le préconisait le gouvernement.





Au total
72 200
masques
ont été
distribués
aux habitants



1^{ère} opération de distribution de masques aux habitants sur 11 sites.

35 000 masques sont distribués en une seule journée

Début du 2^e confinement. Les commerces dits non-essentiels sont contraints de baisser leur rideau.

Renforcement du centre de dépistage de la salle Jacques Brel. Horaires et jours d'ouverture étendus. **En plus des test PCR, les tests rapides (antigéniques) deviennent possibles.**

Pour les soutenir, **la Ville décide de suspendre les loyers des commerçants installés dans les locaux municipaux** pendant ce mois de confinement, pour un montant total de 27 885 euros.

Début du 3^e confinement



La Ville ouvre un centre de dépistage Covid à la salle Jacques Brel.

De son ouverture jusqu'au mois de février dernier, pas moins de

10 000 personnes ont été testées depuis l'ouverture.

Postés à la sortie des écoles, des agents de la Ville et des membres du Service civique sensibilisent les élèves de la commune aux gestes barrières.

Pour venir en aide aux familles touchées par la crise sanitaire, une distribution de paniers solidaires est organisée dans chaque quartiers de la ville.

En tout, 742 paniers sont offerts à 2 572 bénéficiaires



Le point sur la situation sanitaire

La situation en Ile de France

En chiffres

537 cas pour 100 000 habitants

(le seuil d'alerte fixé à 250)

6 408 patients hospitalisés

(dont 1 304 en réanimation)

La région confinée et sous couvre-feu

Le taux d'incidence et les hospitalisations étant en forte hausse dans le département, un troisième confinement assorti d'un couvre-feu national (entre 19h et 6h) a été décrété le 20 mars dernier.

Quand a-t-on besoin d'une attestation de déplacement ?

Dans un rayon de 10 km

Au delà de 10km



Votre domicile

ENTRE 6H ET 19H

Pas d'attestation nécessaire

Avoir sur soi un justificatif de domicile

ENTRE 19H ET 6H

Attestation de déplacement nécessaire

Attestation de déplacement nécessaire

La situation à Gonesse

Le dépistage en chiffre

(arrêtés au 20 mars)

2 670 personnes prélevées

contre 2 690 en février

23,20% positivité aux tests

dont **47,10% de personnes**

positives aux variants britannique, sud-africain ou brésilien

Taux d'incidence supérieur

à 500 cas pour 100 000 habitants

(+40% en une semaine)

La vaccination se poursuit...

bien trop lentement

3,7% des Français seulement ont reçu leurs deux doses de vaccin... Le rationnement des doses est donc toujours de rigueur. A Gonesse, c'est le centre hospitalier qui a été désigné comme centre vaccinateur.

Depuis samedi 27 mars, les critères ont légèrement changé.

Il est désormais possible à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans et aux soignants de moins de 55 ans qui ne présentent pas de comorbidités de se faire vacciner du lundi au samedi. Prise de rendez-vous au 01 82 32 05 96.

JEAN-PIERRE BLAZY EXIGE

UNE EXTENSION IMMÉDIATE DES CRITÈRES DE VACCINATION ET

LE DÉPLOIEMENT DE TESTS SALIVAIRES DANS LES ÉCOLES

RETROUVEZ LA PÉTITION

SUR LE SITE DE LA VILLE

ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



LE GOUVERNEMENT PREND DES DÉCISIONS INAPPLICABLES PAR LES MAIRIES !

IL REFUSE DE FERMER LES ÉCOLES ET NOUS DEMANDE D'ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ SANS NOUS EN DONNER LES MOYENS RLORS QUE DÉFERLE SUR NOUS LA TROISIÈME VAGUE DE CONTRMINATION.

PAR CONSÉQUENT, JEAN-PIERRE BLAZY EXIGE :

- L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE LA VACCINATION AUX ENSEIGNANTS ET À TOUS LES PERSONNELS EXERÇANT DANS LES ÉCOLES (ATSEM, PERSONNEL D'ENTRETIEN, ANIMATEURS, AGENTS DE RESTAURATION)
- LA MISE À DISPOSITION IMMÉDIATE ET EN NOMBRE SUFFISANT DE TESTS SALIVAIRES AFIN DE POUVOIR DÉPISTER LES ENFANTS ET AINSI BLOQUER TOUTE CHAÎNE DE CONTAMINATION DANS LES ÉCOLES.

« J'APPELLE LES PARENTS D'ÉLÈVES MAIS AUSSI LES CITOYENS À S'INDIGNER ET À PROTÉSTER CONTRE UNE SITUATION QUI POURRAIT EMPIRER DANS LES QUATRE SEMAINES QUI VIENNENT ».

JEAN-PIERRE BLAZY

LA RESTAURATION ET LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Pourquoi avoir fermé les cantines pendant une semaine

Les agents de la Ville ne sont malheureusement pas épargnés par la propagation de l'épidémie et le personnel exerçant dans les écoles se trouve particulièrement exposé au virus.

Ces dernières semaines, le nombre de cas positifs et de cas contact progresse extrêmement rapidement. Vendredi 19 mars, sur la base des informations partielles dont elle disposait, la mairie se voyait dans l'obligation de fermer 4 sites de restauration scolaires dont certains regroupent plusieurs écoles. Face à la gravité de la situation, le maire a pris la décision de fermer l'ensemble des points de restauration du 22 au 26 mars. Cette semaine de coupure a permis aux services municipaux de se réorganiser et de prévoir une nouvelle organisation permettant d'assurer la sécurité sanitaire des enfants.

La nouvelle organisation mise en place pour la restauration scolaire et les temps périscolaires

Afin d'assurer l'accueil des demi-pensionnaires dans les meilleures conditions qui soient, dans le strict respect des gestes barrières et de distanciation physique, il est devenu impératif de réduire le nombre d'enfants déjeunant à la cantine.

Les courriers du 8 février et du 4 mars derniers pour demander à tous les parents en situation de télétravail ou sans activité professionnelle de bien vouloir, dans un principe de solidarité, faire déjeuner leurs enfants au domicile n'ont malheureusement pas apporté les résultats attendus.

Par conséquent, dans le but de pouvoir rouvrir les sites de restauration et les accueils périscolaires, la Ville s'est mise en place de nouveaux critères d'inscription.

Sont concernés les temps suivants :

- la restauration scolaire
- les accueils du matin et du soir
- les accueils de loisirs les mercredis

Depuis le lundi 29 mars, les accueils sont réservés exclusivement aux familles dont les deux parents travaillent en présentiel (un seul si famille monoparentale).

Les parents concernés doivent donc désormais fournir une attestation de l'employeur ainsi que la fiche de renseignements qu'ils ont reçu par mail ou téléchargeable sur le site de la Ville.

Ces documents sont à renvoyer à l'adresse education@mairie-gonesse.fr

ou à déposer au PPES au 1 avenue Pierre Salvi.



Les sites de restauration ont rouvert depuis le 29 mars. Afin d'en baisser la fréquentation, les enfants sont accueillis sur la base de nouveaux critères.

Des adolescents donnent un coup de neuf à la caserne des pompiers

Pour briser la glace entre les jeunes et les sapeurs-pompiers de la ville, un chantier éducatif a été mis en place à la fin de l'année 2020. Si cette rencontre a permis de donner un coup de peinture aux murs de la caserne, elle a aussi été l'occasion, pour les adolescents et les soldats du feu, de tisser des liens.



Ces dernières années, les relations n'étaient pas au beau fixe entre les sapeurs-pompiers de la ville et une poignée de jeunes Gonesiens. « Il y avait eu quelques frictions un 14-Juillet et depuis, des adolescents avaient gardé un certain ressentiment envers les pompiers », explique Rafik Aalaoui, un éducateur de la ville qui œuvre pour mettre fin à cette peur de l'uniforme ressentie chez certains jeunes.

Après une première rencontre organisée avec des forces de l'ordre, Rafik Aalaoui est donc entré en contact avec les pompiers de la caserne de Gonesse. « Ils ont tout de suite été emballés par l'idée », se souvient l'éducateur. De cette conversation est né un projet concret: celui de repeindre l'intérieur de la caserne des pompiers, qui avait besoin d'un coup de peinture.

Voir au-delà de l'uniforme

En tout, huit jeunes de 15 à 18 ans (issus des quatre quartiers de la ville) ont participé à cet atelier éducatif.

« Nous avons tout repeint en blanc avec un liseré gris, avec l'aide de l'association Déklic », détaille Rafik Aalaoui. Un graphiste professionnel a parachevé le tout en ajoutant le dessin d'un Concorde, souvenir du crash de l'appareil qui a mobilisé des dizaines de sapeurs-pompiers des environs en 2000.

En plus d'avoir donné un sentiment de fierté aux jeunes et des locaux raffraîchis aux soldats du feu, cette rencontre a eu l'avantage d'être une aventure humaine exceptionnelle pour l'ensemble des participants. « Nous avons mangé ensemble, nous avons beaucoup ri » souligne Rafik Aalaoui.

Désormais réconciliés avec les pompiers de la commune, l'un des jeunes peintres a senti naître une vocation. « Depuis cette expérience, il s'est montré très intéressé par le métier », selon l'éducateur spécialisé. Le jeune homme en question a bénéficié d'une visite privée de la caserne et envisage maintenant d'endosser l'uniforme.

« Nous avons déjà accueilli 80 jeunes en 2018 et ils nous avaient déjà offert une première fresque que nous avons accrochée au mur. L'année dernière, nous accueillions une deuxième vague de jeunes. Le courant est tout de suite bien passé entre nous. Nous leur avons appris ce qu'était notre métier et cette rencontre a été l'occasion d'une certaine réflexion chez eux. De notre côté, nous sommes ravis de notre nouvelle déco, de cette référence au crash du Concorde (auquel j'ai assisté). Depuis que nous organisons ce genre de rencontre, même lors de certaines dates sensibles comme le 14 juillet ou Halloween qui entraînent des vagues d'incivilités contre les pompiers dans tout le pays, nous ne sommes plus victimes du moindre incident et les jeunes nous reconnaissent même sans notre uniforme ».

Capitaine Maréchal

« Lorsque l'éducateur nous a proposé de participer à cette opération, je me suis porté volontaire. Je connaissais un peu le métier mais c'était la première fois que je rencontrais des pompiers. Nous n'avons pas réellement eu l'occasion de les voir en mission mais nous avons rencontré des personnes agréables, qui nous ont parlé de leur métier, nous ont expliqué pourquoi ils étaient volontaires ou professionnels. Cette rencontre n'a pas changé mon point de vue sur les pompiers : j'ai toujours pensé qu'il s'agissait d'un métier comme les autres et que ça n'avait pas de sens de les prendre pour cible. Et eux, je pense que ça leur a fait du bien de voir d'autres personnes, de transmettre certaines choses aux plus jeunes ».

Djilali, 17 ans, lycéen

Le **GO** BUS repart pour un tour

Un étrange véhicule bardé d'autocollants verts et violets sillonnent la ville depuis bientôt deux ans et avale les kilomètres au rythme des trajets gratuits proposés aux Gonessiens. Cette navette, c'est le Go'Bus, un mode de transport mis en place par la Ville de Gonesse pour améliorer les moyens de déplacements proposés aux habitants.

En 2020

4 720

c'est le nombre de passager transportés

En avez-vous fait partie ?



Comment l'utiliser ?

Chaque Gonessien a la possibilité de réserver gratuitement son déplacement en Go-Bus. Pour cela, rien de plus simple, il suffit d'appeler le 07 85 95 53 20 et d'indiquer les arrêts de départ et d'arrivée de votre choix ainsi que l'heure à laquelle vous souhaitez effectuer votre déplacement. L'ensemble des arrêts desservis par le Go-Bus figurent en violet sur la carte présentée ci-contre.

Gratuit

pour tous les Gonessiens

Il n'y a aucune condition à remplir pour se déplacer en Go-Bus. Ce nouveau service est entièrement gratuit pour l'ensemble de la population ; vous n'aurez donc pas de titre de transport à payer.

Quand le bus circule-t-il ?

Le bus circule de 9h à 18h du lundi au vendredi.

23 arrêts

qui desservent les 4 coins de la Ville

Plan détaillé disponible dans les points d'accueil communaux ou sur le site de la ville en saisissant « Go-Bus » dans la barre de recherche

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 : Fontaine Cypierre | 12 : Collège Doisneau |
| 2 : Saint-Nicolas | 13 : Maison de quartier des Tulipes |
| 3 : Rond-point de la Laïcité | 14 : Rond-point du 14-Juillet |
| 4 : Rue Galande | 15 : Salle des Fêtes |
| 5 : Mairie de Gonesse | 16 : Jules Ferry |
| 6 : Ancien hôpital | 17 : Place des Roses |
| 7 : Cimetière | 18 : Ecole Louise Michel |
| 8 : Nouvel hôpital | 19 : Place des Marronniers |
| 9 : Lycée de Gonesse Avenue Raymond Rambert | 20 : Square de la Garenne |
| 10 : Poste Jaurès rue d'Orgemont | 21 : Mairie annexe La Fauconnière |
| 11 : Saint-Blin Lycée René Cassin | 22 : Place Sangnier |
| | 23 : Rue Claret-Cognevaut |

2 460

trajets effectués

distance totale parcourue

20 772 km

Le Go'Bus reconduit pour 4 ans

Les chiffres ci-contre, bien qu'extraits d'une année fortement impactée par la crise sanitaire, montrent que le Go'Bus est utile aux Gonessiens. Parce qu'il est important pour les élus de maintenir ce service public, la Ville de Gonesse vient de signer un nouveau marché d'une durée de 4 ans avec le transporteur Keolis pour assurer la circulation de cette navette.

RÉSERVATIONS AU
07 85 95 53 20
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H

Sur le chantier de la nouvelle école de la Fauconnière

Malgré la crise sanitaire, le chantier de la nouvelle école de la Fauconnière avance à grands pas et sera bouclé dans les prochaines semaines. Voici en images l'état actuel de l'établissement, qui accueillera ses premiers élèves à la rentrée prochaine.



Le chantier de la nouvelle école « Marc Bloch et Marie Curie » a commencé à l'été 2019.



Construite de plein pied au cœur du square du Nord, elle disposera de 13 salles de classe.



Toutes les pièces donnent sur la grande cour de 1362 m², qui peut être divisée en deux espaces. Un potager y sera installé pour enseigner le jardinage aux élèves.



L'établissement est également doté d'un site de restauration de 1 000 m².



D'une conception moderne, la nouvelle école a été conçue avec des matériaux responsables et est équipée de larges baies vitrées pour profiter de la luminosité.



Pensée pour accueillir tous les enfants, la nouvelle école disposera d'une grande salle polyvalente, d'une salle d'activités artistiques mais aussi d'un espace « zen », une première dans la commune.

Chaque salle de classe sera équipée d'un tableau numérique et une grande salle de rangement numérique sera aménagée.



Le chantier est actuellement dans sa phase de doublage et de peinture. Il entamera bientôt l'aménagement final.



Malgré un petit incendie qui s'est déclaré au niveau de la chaufferie (non loin de la salle de restauration) au début du mois de mars, le chantier n'a pas pris de retard et l'école sera livrée à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai au plus tard.

FIBRE OPTIQUE :

LA VILLE DE GONESSE AGIT



Les pannes à répétition n'ont que trop duré et malgré les différents rappels effectués par la Ville, la situation ne s'est malheureusement pas franchement améliorée.

La mairie a donc décidé d'aller plus loin en obligeant les intervenants techniques à se déclarer avant d'effectuer toute intervention.

Des amendes sont prévues en cas de non-respect de cette nouvelle règle.



Les techniciens étant très nombreux à intervenir dans les armoires de la commune, les branchements de ces structures étaient souvent laissés dans un état déplorable.

Le point sur la situation actuelle

Les coupures incessantes de connexion à Internet par fibre optique perdurent et sont encore bien trop nombreuses dans la ville. Pour améliorer la situation, la mairie a une nouvelle fois convoqué une réunion avec Val d'Oise Numérique et Débitex.

Le 20 janvier dernier, Val d'Oise numérique et Débitex ont convenu que les abris maçonnés abritant les raccordements des clients au réseau Internet n'étaient pas adaptés. Ces abris (appelé PM1000) vont être progressivement remplacés par des casiers de plus petite taille. Ces nouveaux casiers (appelé PM300) seront mieux répartis sur le territoire et seront 3 fois plus nombreux que les précédentes installations.

Le remplacement des anciennes structures par les nouvelles sera établi selon un ordre de priorité fixé à partir du nombre de pannes relevé sur chaque point de raccordement et devrait débuter au cours du second trimestre 2021.

Un formulaire pour faire état des lieux

Afin d'aider les habitants, la mairie a souhaité faire un état des lieux pour mesurer le volume de pannes rencontrées par les Gonessiens. A cette fin, et si vous êtes concerné par une panne, nous vous invitons à remplir le formulaire mis à votre disposition sur le site de la Ville dans l'onglet Vie pratique - Fibre optique - Je suis un usager.

Attention : il est impératif qu'en cas de problème, vous ouvriez un numéro de ticket auprès de votre opérateur commercial, même si celui-ci est difficilement joignable. Ce numéro de ticket permettra ensuite de fournir les informations à Débitex et de mettre en demeure votre opérateur commercial.

Sur la base de vos signalements, la Ville de Gonesse pourra faire remonter les bonnes informations aux bons interlocuteurs qui se sont engagés à améliorer la situation notamment concernant les incidents classés « tickets longs » de par leur ancienneté ou encore pour les personnes concernées par un service médical de télé-assistance.



De nouvelles caméras pour sécuriser les armoires

Les deux armoires fibre optique située sur l'avenue Jules Ferry ayant été la cible d'actes de vandalisme à plusieurs reprises, deux caméras ont été installées aux alentours pour éviter un nouvel acte de malveillance susceptible de priver des centaines de riverains de leur connexion.

LE MAIRE PREND UN ARRÊTÉ pour obliger les techniciens à se déclarer avant leur intervention

La traçabilité des interventions est primordiale afin de savoir qui fait quoi à quel moment.

Malheureusement, les techniciens sont bien souvent des sous-traitants envoyés par les opérateurs et ce, sans réel suivi. Cet état de fait est l'une des conséquences de l'uberisation.

Pour stopper ce défaut de surveillance, Jean-Pierre Blazy vient de prendre un arrêté qui oblige chaque technicien à se déclarer avant d'intervenir dans une armoire de fibre optique installée sur le territoire de la commune.

Des contrôles seront régulièrement effectués par les patrouilles de police municipale et les techniciens ne s'étant pas déclaré via le site Internet de la Ville seront verbalisés.

L'ADUFOG, une nouvelle association pour venir en aide aux usagers

Face à l'ampleur du phénomène d'autant plus préoccupant en cette période de pandémie, des habitants se sont réunis pour former l'Association de défense des usagers de la fibre optique à Gonesse (ADUFOG).

Si vous souhaitez adhérer à cette association, afin d'être mieux renseigné et mieux défendu dans vos droits, vous pouvez imprimer le bulletin d'inscription (disponible sur le site de la ville dans la rubrique Vie pratique/Fibre optique) et le glisser dans l'urne prévue à cet effet à l'Hôtel de ville avec votre cotisation

**Les membres, qui sont à votre disposition pour vous informer ou pour répondre à vos interrogations, sont joignables à l'adresse : aadufog@gmail.com
Frais d'adhésion : 2 euros / an**

« Nous avons tous été victimes de coupures de connexion et comme le reste des usagers, nous sommes exaspérés par cette situation. Le problème, ce n'est pas seulement le vandalisme, il y a également la question de la traçabilité des interventions. Notre objectif, c'est de réunir le maximum de lettres de mise en demeure et de mener une action ensemble. C'est uniquement de cette manière que nous aurons une chance de régler ces problèmes de déconnexion »

L'ADUFOG

Budget 2021 : se donner les moyens de réaliser nos projets



Claude TIBI

Maire-adjoint aux Finances
Budget et Commande Publique

En tant qu'adjoint au maire délégué aux finances et au budget, quel est votre rôle ?

Un adjoint aux finances se place toujours dans une veille permanente en étant attentif aux projets en cours. Il faut savoir être en appui auprès des autres élus pour étudier ensemble la faisabilité des projets et apporter les moyens de les réaliser. La concertation est indispensable pour mettre les idées en phase avec les possibilités financières de la commune. C'est plus facile ensuite de défendre une demande de subventions au Département, à la Communauté d'agglomération sans oublier l'Etat et les Fonds Européens. C'est la raison pour laquelle il m'arrive parfois d'assister à des commissions se trouvant en dehors de mon champ d'intervention.

Comment avez-vous appréhendé ce premier budget de la mandature ?

C'est non seulement le premier budget de la mandature mais également le premier budget que j'ai l'honneur d'élaborer en tant que maire-adjoint. Et la tâche n'a pas été facile !

Le budget 2021 a été préparé dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales. L'année 2020 a été catastrophique sur le plan sanitaire mais également sur le plan économique et les finances locales n'ont pas été épargnées. Pour accompagner les Gonessiens dans cette crise sanitaire, la Ville a dû faire face à de nombreuses dépenses imprévues alors que dans le même temps nous avons subi une fonte de nos rentrées notamment fiscales. Nous avons compensé cet effet ciseau par des emprunts supplémentaires portant le total de la dette à 39,4 millions d'euros au 31 décembre 2020. Afin d'assurer les investissements de cette année la

dette va progresser environ de 2 Millions d'euros fin 2021. Même si cette somme peut paraître élevée, elle n'en reste pas moins normale pour une ville comme la nôtre.

Je tiens d'ailleurs à remercier ici publiquement l'ensemble des agents de la Direction des Finances qui a réalisé un formidable travail pour la préparation de ce budget si particulier.

Le budget 2021 sera-t-il équilibré ?

C'est une obligation légale ! Nos dépenses doivent être rigoureusement égales à nos recettes. Par conséquent la préparation budgétaire de cette année a parfois relevé du numéro d'équilibriste. Pour y parvenir, nous avons demandé à l'ensemble des services municipaux de trouver des solutions pour dégager des économies de fonctionnement et d'optimiser nos dépenses. **Ces économies seront l'une des clés pour tenir nos objectifs de l'année : mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire, le renforcement de la politique de sécurité publique et l'ouverture de la crèche Juliette Gréco.** Le budget 2021 tient compte des contraintes budgétaires comme la diminution de compensation elle-même non compensée par une augmentation des taux d'imposition. Cette diminution est due au transfert de compétences eaux pluviales et assainissement pour un montant de 594941€.

Les impôts locaux des Gonessiens augmenteront-ils ?

Non, le taux d'imposition communal reste inchangé en 2021. Il n'est pas question, dans le contexte actuel qui n'épargne personne, de demander aux Gonessiens de faire des efforts supplémentaires.

Le 29 mars dernier, la municipalité a voté le budget primitif 2021. Ce budget est le document prévisionnel qui fixe le cadre de l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Présentation de ce budget 2021 préparé dans un contexte économique contraint.

Les 4 grands principes budgétaires de cette année

1 FISCALITÉ STABLE

Pas d'augmentation d'impôts pour les ménages sur l'année 2021.

2 INVESTIR POUR LES GONESSIENS

Poursuivre les grands projets d'investissement pour **améliorer les services publics aux Gonessiens** : complexe sportif Cognevaut, nouvelle école de la Fauconnière, nouvelle crèche Juliette Gréco.

3 MAÎTRISER LES DÉPENSES

Recherche des économies de fonctionnement possibles pour **maximiser les capacités d'investissement**. Le choix d'une gestion rigoureuse.

4 LIMITER L'ENDETTEMENT

Avoir recours à l'**emprunt pour investir** tout en maintenant Gonesse à un faible niveau global d'endettement.



Découvrez dès la prochaine rentrée sportive le nouveau visage du pôle sportif Cognevaut.



La nouvelle école de la Fauconnière accueillera ses premiers élèves en septembre prochain.



La nouvelle crèche Juliette Gréco

83 975 730 euros au service des Gonessiens

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Budget de fonctionnement : | Budget d'investissement : |
| 50 687 232 euros | 33 288 498 euros |



Gonesse, ville propre
880 747 euros



1 175 700 euros
pour l'entretien
des nombreux
espaces verts



721 114 euros
pour l'éducation



675 240 euros pour
renforcer la sécurité
des Gonessiens



516 113 euros
pour développer la
pratique sportive
pour tous

“ On le voit, le budget n'est pas une matière morte, derrière la logique à priori des chiffres, il y a les projets. La vie des Gonessiennes et Gonessiens ! Claude TIBI ”



1 an après la Covid-19, quelles conséquences économiques, sociales et environnementales pour le territoire ?

Alors que la pandémie mondiale de Covid-19 est survenue il y a un an et qu'elle va durablement impacter le transport aérien, il faut s'intéresser à ses conséquences pour notre territoire tant sur le plan économique et social qu'environnemental. Avant l'examen du projet de loi « Climat et résilience », le gouvernement a annoncé l'abandon du projet de Terminal 4 et souligné que toute extension des capacités de l'aéroport n'était plus à l'ordre du jour. Il ne s'agit pas d'un renoncement puisque le groupe ADP planche désormais sur un terminal « vert ».

Un environnement apaisé autour de Roissy

Depuis le début de la crise sanitaire il y a un an et la baisse inédite du trafic aérien, les habitants ont pu retrouver le plaisir d'aller dans leur jardin, de manger dehors et de retrouver un sommeil beaucoup plus réparateur. Il a donc fallu attendre l'apparition d'un virus pour que soit réduite la gêne liée aux avions. Ce bruit quotidien associé à une pollution atmosphérique a des conséquences directes sur la santé des riverains de Roissy comme le démontre une récente étude épidémiologique (cf. l'étude sur www.ville-gonesse.fr). Certains riverains ne sont plus obligés de prendre des somnifères pour dormir, le stress a disparu en journée ainsi que la difficulté à se concentrer même à l'intérieur des logements.

Un problème demeure la nuit avec le trafic de fret

Seule ombre au tableau, la période nocturne entre 22h et 6h où le trafic de fret n'a pas autant diminué que les vols passagers. Les riverains sont encore réveillés par les avions cargos. Et la crainte d'une reprise progressive du trafic aérien, le niveau du trafic 2019 étant annoncé en 2024-2025, demeure dans

l'esprit de chacun. L'acceptabilité sociale d'un retour à la situation pré-crise sera d'autant plus difficile après avoir connu cette période de calme relatif.

Conséquence négative : des milliers d'emplois supprimés à Paris-CDG

Cette réalité s'explique selon le groupe ADP par une diminution drastique du nombre de passagers qui est passé de 200 000 par jour à 20 000 par jour en un an. On parle désormais de catastrophe annoncée et de 30 000 emplois supprimés sur les 94 000 au total. Parmi les emplois menacés, 1 500 concernent des salariés du groupe ADP. Des milliers d'autres suppressions impactent des entreprises de sous-traitance liées à l'activité de l'aéroport. Les syndicats déplorent cette situation et soulignent qu'un emploi supprimé chez Air France ou ADP, c'est quatre ou cinq dans la sous-traitance. Ces entreprises prennent en charge de nombreuses missions allant du transport de bagages au nettoyage des avions en passant par la distribution des plateaux repas. Ces suppressions s'inscrivent dans la lignée d'une crise de l'emploi dans l'aéronautique puisque Air France avait également annoncé la suppression prochaine de 7 600 emplois. Certains Gonessiens qui travaillent sur la plate-forme témoignent de cette réalité.

Les raisons de l'abandon du Terminal 4

Le T4 était « un projet obsolète, qui ne correspondait plus à la politique environnementale du gouvernement et aux exigences d'un secteur en pleine mutation, tourné vers l'avion vert de demain », justifiait Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, lors de son allocution le 11 février dernier. En réalité, la rentabilité économique du projet n'était plus assurée. C'est une victoire pour les citoyens, associations, élus qui ont œuvré sans relâche pour dénoncer ce projet aux impacts sanitaires et climatiques désastreux et demandé son abandon pur et simple.

Dès l'été 2020, l'Autorité environnementale avait rendu un avis très sévère sur le projet. Pollution de l'air et des sites protégés, nuisances sonores, émissions de gaz à effet de serre... tout était à revoir. Avant la crise du coronavirus, les trois terminaux de Roissy-CDG totalisaient 1 300 vols par jour. La mise en service du terminal 4 aurait dû générer à terme 500 vols quotidiens supplémentaires au départ et à l'atterrissage de l'aéroport et par voie de conséquence une recrudescence du trafic entre 22 heures et 6 heures du matin.

ADP planche sur un nouveau projet de terminal « vert » fondé sur la technologie de l'hydrogène

ADP souhaite reprendre le dossier à partir de zéro et il devra fournir au gouvernement une nouvelle feuille de route dans laquelle la réduction des dépenses énergétiques, l'accès à l'aéroport par le rail et l'adaptation des infrastructures pour des avions à hydrogène ou électriques seront les priorités. Le point important est que ce nouveau projet ne sera donc pas centré sur l'accroissement des capacités de Roissy.

Or, à l'état naturel, l'hydrogène n'existe pratiquement pas. Un simple calcul permet d'affirmer que si la totalité de notre mobilité existante à base de carburants fossiles était transformée par de l'hydrogène, il faudrait plus que doubler notre production électrique. De récentes lois votées imposent une diminution de moitié de notre consommation d'énergie finale. Il faudra donc faire des choix, et vouloir continuer à voler aussi loin et aussi souvent se fera donc au détriment de la production de produits et de services bien plus essentiels.



**Et vous,
L'AÉROPORT ?
Qu'en pensez-vous ?**

J'étais contre la construction du Terminal 4. Nous habitons sous deux couloirs aériens, il y a déjà beaucoup trop de bruit autour de nous, d'autant plus que notre maison se situe juste à côté des voies ferrées. Ça commence tôt le matin et les avions passent toutes les minutes. Cela perturbe même le réseau téléphonique : lorsque je suis en ligne avec des personnes de mon pays natal, les coupures surviennent dès qu'un avion passe.

J'ai particulièrement apprécié le premier confinement, c'était très agréable. Pour une fois, on pouvait entendre les oiseaux.

Zeynep, 55 ans
Mère au foyer
Les Marronniers

Alors que le gouvernement a officiellement enterré le projet d'extension de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle le 11 février dernier, des Gonessiens se sont exprimés sur la situation de l'aéroport et les répercussions sur leur quotidien.

Les avions font déjà beaucoup de bruit. Je comprends qu'il faille voyager mais il ne faut pas en abuser et respecter la tranquillité des autres. Donc l'abandon du Terminal 4, c'est un mal pour un bien, d'autant plus que les nuisances sonores à Gonesse ne datent pas d'hier. Pendant le premier confinement, il n'y avait plus de nuisances, c'était apaisant. Et il faut aussi penser à l'écologie, trouver une solution pour que ça pollue moins. Si ça continue, on va respirer du kérosène !

Jérémy, 30 ans
Employé – Les Marronniers



L'abandon du T4 a des avantages comme des inconvénients : en ce moment et depuis le premier confinement, on entend moins les avions survoler nos villes, il y a moins de pollution sonore et atmosphérique et on dort mieux. La baisse du trafic aérien a tout changé. Mais d'un autre côté, avoir un nouveau terminal à Roissy Charles-de-Gaulle nous aurait peut-être donné accès à plus de vols et à plus de destinations lorsque le trafic aura repris.

Justine, 29 ans
Goussainville



Depuis que nous habitons Arnouville en 1982, les avions nous ont dérangés. On a fini par s'habituer à ce bruit de fond et même sans double-vitrage, cela ne nous empêche pas de vivre mais s'ils n'existaient pas, ce serait bien ! Le projet du Terminal 4, c'est bien qu'il soit abandonné. Le trafic a ralenti [depuis le confinement] mais au niveau écologique, Roissy Charles-de-Gaulle est déjà suffisamment une 'pieuvre géante' et ça suffit. Il faut savoir dire 'stop' et penser à la Terre. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que fait le gouvernement depuis le premier confinement mais quand ils prennent des décisions respectables et allant dans le sens du bien public, pourquoi pas.

Christiane, 70 ans
Retraitée – Arnouville

Et vous,
L'AÉROPORT ?
Qu'en pensez-vous ?

J'habite juste à côté de l'aéroport donc je vois beaucoup d'avions passer au-dessus de ma tête, surtout le soir. C'est dérangeant quand j'ouvre ma fenêtre mais avec le double-vitrage, je dors bien. Le projet du T4, ça aurait été bien. On aurait eu plus de voyageurs, plus d'emplois – ce qui aurait pu être bénéfique pour la France – mais ça aurait aussi été nocif pour l'environnement, tout ce CO2 aurait détruit plus rapidement la planète. Donc c'est à la fois une bonne comme une mauvaise chose.

Mansour, 18 ans
Étudiant
Villaines-sous-bois



Je suis né à Roissy, comme ma mère et mes grands-parents avant moi. J'ai commencé à travailler à l'aéroport en 1971 et j'y suis resté pendant 43 ans avant ma retraite en 2014. Pendant toutes ces années, Roissy Charles-de-Gaulle a beaucoup changé, l'évolution a été très rapide. On ne peut pas étendre l'aéroport éternellement et étant donné le trafic actuel, le T4 c'était trop. L'aéroport tourne déjà assez bien comme ça et ce sera mieux pour la population, à Gonesse comme pour les villes aux alentours et pour l'environnement.

André, 67 ans
Retraité – Centre-ville

Vacances de Printemps : des activités aux quatre coins de la Ville

Que vous ayez envie de partager un instant en famille ou entre amis pendant les vacances de Pâques, un large éventail d'activités physiques sera proposé par la direction des Sports pendant cette quinzaine. Tous les âges et tous les publics devraient y trouver leur bonheur.

| | | | | | |
|---------|----------|-----------|-------------|----------|--------------|
| 4/5 ANS | 6/10 ANS | 11/14 ANS | 15 ANS ET + | FAMILLES | SPORT ADAPTÉ |
|---------|----------|-----------|-------------|----------|--------------|

SEMAINE DU 19 AU 23 AVRIL

| | | LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | |
|-------|--|--|--|---|--|---------------------------------------|--|--|--|---------------------------------------|--|
| 9H | BABY SPORT Complexe sportif Colette Besson | MARCHE NORDIQUE Complexe sportif Christine Caron | BABY SPORT Complexe sportif Colette Besson | RENFORCEMENT MUSCULAIRE City piscine Raoul Vaux | BABY SPORT Complexe sportif Colette Besson | MARCHE NORDIQUE Cognevaut | BABY SPORT Complexe sportif Colette Besson | RENFORCEMENT MUSCULAIRE City Furmaneck | BABY SPORT Complexe sportif Colette Besson | MARCHE NORDIQUE Stade Cognevaut | |
| 10H30 | | | | | | | | | | | |
| 10H45 | VIENS GOLFEREN FAMILLE! Golf | MARCHE NORDIQUE Complexe Christine Caron | VIENS GOLFEREN FAMILLE! Golf | FIT BASKET City piscine Raoul Vaux | VIENS GOLFEREN FAMILLE! Golf | MARCHE NORDIQUE Stade Cognevaut | VIENS GOLFEREN FAMILLE! Golf | FIT VOLLEY City Furmaneck | VIENS GOLFEREN FAMILLE! Golf | MARCHE NORDIQUE Stade Cognevaut | |
| 12H00 | | | | | | | | | | | |
| 14H00 | BASKET City Besson | SPIKE BALL City Besson | SPORT ADAPTÉ Complexe sportif Besson | KINBALL City Raoul Vaux | BASKET City Saint-Blin | SPIKE BALL City Saint-Blin | SPORT ADAPTÉ Complexe sportif Besson | TCHOUKBALL City Besson | BASKET City Jean Jaurès | SPIKE BALL City Raoul Vaux | |
| 15H30 | | | | | | | | | | | |
| 15H45 | BOOTCAMP INCLUSIF City Besson | TCHOUKBALL City Besson | BOOTCAMP FAUCONNIÈRE (City la Garenne) | TCHOUKBALL City Raoul Vaux | BOOTCAMP INCLUSIF City Saint-Blin | TCHOUKBALL City Saint-Blin | BOOTCAMP City Besson | SPIKEBALL City Besson | BOOTCAMP INCLUSIF City Jean Jaurès | TCHOUKBALL City Raoul Vaux | |
| 17H00 | | | | | | | | | | | |

SEMAINE DU 26 AU 30 AVRIL

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|--|--|---|---|--|
| 9H | EVEIL SPORTIF Gymnase Eugène Cognevaut | EVEIL SPORTIF Complexe sportif Jesse Owens | EVEIL SPORTIF Gymnase Raoul Vaux | EVEIL SPORTIF Complexe sportif Colette Besson | EVEIL SPORTIF Complexe sportif Christine Caron |
| 10H30 | MARCHE NORDIQUE Entrée du complexe sportif Christine Caron | RENFORCEMENT MUSCULAIRE City piscine Raoul Vaux | MARCHE NORDIQUE Entrée du stade Cognevaut | MARCHE NORDIQUE Entrée du stade Cognevaut | MARCHE NORDIQUE Devant la piscine Raoul Vaux |
| 10H45 | SPORT EN FAMILLE SHADOW BOXING 6-10 ANS FITNESS PARENTS City J.Jaurès | SPORT EN FAMILLE SHADOW BOXING 6-10 ANS FITNESS PARENTS City J.Jaurès | SPORT EN FAMILLE SHADOW BOXING 6-10 ANS FITNESS PARENTS City piscine Raoul Vaux | SPORT EN FAMILLE SHADOW BOXING 6-10 ANS FITNESS PARENTS City C. Besson | SPORT EN FAMILLE SHADOW BOXING 6-10 ANS FITNESS PARENTS City Furmanek |
| 12H00 | MARCHE NORDIQUE Entrée du complexe sportif Christine Caron | GYM DOUCE Complexe sportif Jesse Owens | MARCHE NORDIQUE Entrée du stade Cognevaut | MARCHE NORDIQUE Entrée du stade Cognevaut | MARCHE NORDIQUE Devant la piscine (débutant) |
| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| 14H00 | APPRENTISSAGE VELO Dans la cour de l'école A.Théry | APPRENTISSAGE VELO Dans la cour de l'école A.Théry | APPRENTISSAGE VELO Dans la cour de l'école A.Théry | APPRENTISSAGE VELO Dans la cour de l'école A.Théry | APPRENTISSAGE VELO Dans la cour de l'école A.Théry |
| 15H30 | SHADOW BOXING City J.Jaurès | SHADOW BOXING City St-Blin | SHADOW BOXING City Fauconnière square de la Garenne | SHADOW BOXING City Colette Besson | SHADOW BOXING City Furmanek |
| 15H45 | STREET WORKOUT Au parc St Blin RDV city J.Jaurès | TIR A L'ARC City St Blin | TIR A L'ARC Dans la cour de l'école A.Carnus | TIR A L'ARC Complexe sportif Colette Besson | TIR A L'ARC Dans la cour de l'école A.Théry |
| 17H00 | TIR A L'ARC Dans la cour de l'école A.Théry | STREET WORKOUT City Saint-Blin | STREET WORKOUT City Fauconnière square de la Garenne | STREET WORKOUT City Colette Besson | STREET WORKOUT Au parc St Blin RDV city Furmanek |


Renseignements et inscriptions auprès de la direction des Sports au 01 34 45 10 68

Pour les stages baby, inscription avant le 14 avril pour la première semaine de vacances et avant le 21 avril pour la deuxième semaine.



Le Racing Club de Gonesse prépare déjà la saison prochaine

Malgré une saison blanche en raison du contexte sanitaire, les dirigeants du Racing Club de Gonesse ont élaboré un nouveau projet sportif visant à faire grandir le club pour les années à venir. Ils préparent dès à présent la saison sportive 2021/2022 en organisant des séances de détection pour accueillir les futurs joueurs du club, selon des critères d'aptitudes techniques.

Le Racing Club de Gonesse organise des séances de détections afin de sélectionner les futurs joueurs et constituer ses équipes pour la saison sportive 2021/2022.

Au programme : tests techniques (jonglages, exercices conduite de balle, tirs) et matchs pour les garçons, et ateliers découverte pour les filles.



Ces séances auront lieu dans chaque quartier, sur les terrains de proximité :

Quartier de la Fauconnière : **Dimanche 4 avril**

Quartier des Marronniers : **Dimanche 11 avril**

Quartier de Saint-Blin : **Dimanche 18 avril**

Puis durant les vacances de Printemps, **le vendredi 23, le samedi 24 et le dimanche 25 avril**, au stade Eugène Cognevaut.

Les journées de détection respecteront toute la même organisation :

9h - 11h : pour les enfants nés en 2012-2013

11h - 13h : pour les enfants nés en 2010-2011

13h - 15h : pour les enfants nés en 2007-2008 -2009

15h - 17h : pour les enfants nés en 2004-2005-2006



Pour les enfants nés entre 2014 et 2016, il n'y aura pas de critères de sélections, mais le nombre total d'enfants accueillis par le club sera limité à 130 pour toute la saison.

Les enfants déjà licenciés au sein du club seront prioritaires pour la saison 2021/2022 sous réserve

de remplir des critères de qualité de jeu, d'assiduité et de comportement.

Certificat médical obligatoire et autorisation parentale. Vous disposerez de 2 semaines pour remettre les dossiers d'inscription complets. Au-delà, votre place sera proposée à un autre joueur.



Campagne annuelle de dératisation

Comme chaque année, une campagne de dératisation sera organisée par la commune. Elle aura lieu du 10 mai au 2 juin prochains et concernera tous les bâtiments communaux ainsi que l'ensemble des réseaux d'assainissement et les berges du Croult.

Au cours de cette période, les Gonessiens sont invités à signaler toute infestation au service Hygiène et salubrité. Un technicien employé par le prestataire mobilisé se rendra sur place pour résoudre le problème.

À noter que, conformément à la réglementation en vigueur, la distribution de produits raticides n'est désormais plus assurée en mairie.

Pour rappel, voici quelques règles qui s'imposent pour éviter la prolifération de rongeurs :

- Ne pas jeter de débris sur la voie publique.
- Ne pas nourrir les animaux errants ou sauvages.
- Mettre les ordures dans des sacs hermétiques avant de les jeter dans les réceptacles prévus à cet effet.
- Maintenir les conteneurs d'ordures ménagères, leurs locaux d'entreposage et leurs alentours propres.

Plus d'informations auprès du service Hygiène et salubrité P.A.G.S
4 place du Général de Gaulle - 01 34 45 19 52

Le programme des ateliers

« Bouger, manger équilibré »

Du 3 avril au 5 juin prochains, de nouveaux ateliers seront organisés dans le cadre de la nouvelle session « Bouger, manger équilibré ». Ils sont destinés aux enfants scolarisés en CM1 et en CE2 accompagnés de leurs parents.

L'objectif est d'apprendre aux participants les enjeux d'une alimentation équilibrée et les bonnes habitudes à adopter, tout en leur transmettant quelques recettes pour préparer de bons petits plats. Quant aux parents, ils apprendront à déchiffrer les emballages pour mieux comprendre leur valeur nutritionnelle.

Hormis les sessions d'activité physique, tous les autres ateliers auront lieu en visioconférence. L'inscription implique une participation à la totalité des ateliers.

Inscription dès que possible auprès du centre socioculturel Ingrid Betancourt - 01 30 11 24 70



Vente de pavillons au centre hospitalier

Le Centre Hospitalier procédera, dès le mois d'avril 2021, à la mise en vente de 6 pavillons situés Chemin de Fontenay à Gonesse, constituée des lots suivants :

- lot n° 2 : pavillon de 6 pièces, 143 m² surface habitable, 1 836 m² terrain
- lot n° 4 : pavillon de 5 pièces, 97 m² surface habitable, 1 157 m² terrain
- lot n° 6 : pavillon de 5 pièces, 97 m² surface habitable, 1 094 m² terrain

- lot n° 8 : pavillon de 5 pièces, 97 m² surface habitable, 1 140 m² terrain
- lot n° 10 : pavillon de 5 pièces, 97 m² surface habitable, 1 254 m² terrain
- lot n° 16 : pavillon jumelé de 5 pièces, 123 m² surface habitable, 729 m² terrain

Une commission de « cession de biens immobiliers » attribuera les lots selon les critères suivants :

- priorisation aux personnels du Centre Hospitalier,

- prix proposé,
- capacités de financement de l'acquisition,
- compatibilité des projets avec l'activité du Centre Hospitalier,
- adéquation avec d'autres objectifs d'intérêt général.

La commercialisation est confiée à deux agences immobilières :

- Stéphane Plaza Immobilier à Arnouville – tél : 01 39 87 55 76
- Agence du Village à Sarcelles Tél : 01 39 90 49 77

Vous souhaitez vous faire vacciner ?



Le CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

peut vous aider

La campagne de vaccination contre le Covid-19 se poursuit pour les professionnels de santé, les plus de 70 ans et les personnes qui présentent des comorbidités.

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous auprès d'un centre de vaccination, si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer pour vous faire vacciner, les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peuvent vous venir en aide.

Contact :

01 30 11 55 20

du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 13h30 à 17h30 sauf le mardi matin

service-seniors@mairie-gonesse.fr



WWW.VILLE-GONESSE.FR



NAISSANCES

28 mars 2020 : MBOG Noah
 29 jan : AKHOUANI Anas
 29 jan : BOKAZOLA Chaldy
 29 jan : MUNTEAN Anaïs
 30 jan : ROBERT Fiona
 4 fév : LOUHAB Salim
 5 fév : MEHAY Gabriel
 8 fév : DIRIL Louis
 9 fév : DESCHAMPS Oryanah
 9 fév : ETOILE Raphaël

10 fév : AIT DAHMANE Nour
 11 fév : SYLLA Maria
 12 fév : DIOUARA Siana
 13 fév : BARTHELEMY Taliyah
 15 fév : GHAFOOR Azlan
 15 fév : PARDIN Elydjah
 16 fév : TAHRIYNE Asmaa
 19 fév : CERDEIRA Sandro
 21 fév : PIMENTA Eladio
 22 fév : JANVIER Keycila

DÉCÈS

4 fév : LENDONGO Joséphine
 5 fév : MOREAU née DE COCK Denise
 7 fév : MÉHALA Marcel
 10 fév : TERRIER Jocelyne
 11 fév : SANCHES DOS REIS Ricardo
 12 fév : FOLASTRE Georges
 12 fév : BRIAULT Robert
 19 fév : LENOBLE Maurice
 21 fév : CARPENTIER née GRÉMONT Huguette
 25 fév : VANATTADASSE

ANIMATION

Ouverture des inscriptions pour la prochaine brocante

Cette année, si la situation sanitaire le permet, la traditionnelle brocante se tiendra le dimanche 27 juin. Si vous souhaitez y participer en tant qu'exposant, il suffit de remplir le formulaire d'inscription (disponible en mairie ou dans les centres socioculturels ou sur le site de la Ville) et de le renvoyer avec les documents nécessaires. Un mail de confirmation vous sera envoyé à réception. Votre numéro d'emplacement et les informations utiles à votre accueil vous seront transmises au plus tard une semaine avant l'événement.

Inscriptions du 6 avril au 4 juin
 Information : 01 34 45 19 64

ENVIRONNEMENT

Grande opération de nettoyage mutualisée avec Le Thillay et Vaud'herland

Le 10 mars dernier, les services Environnement et Voirie se sont réunis avec des agents du Thillay et de Vaud'herland pour mener une opération de nettoyage commune. Elle s'est concentrée sur le chemin de Vaud'herland, un chemin rural isolé qui abrite régulièrement des dépôts sauvages.

Plusieurs tonnes d'objets ont été ramassées lors de cette opération. Pour éviter de nouveaux dépôts, les trois villes envisagent désormais d'unir leurs forces pour surveiller ce chemin particulièrement prisé des incivils.

CADRE DE VIE

Résultats concours illuminations de Noël

Après avoir arpenté les rues de la commune à la recherche des maisons et des commerces les mieux décorés pour Noël, le jury s'est réuni fin janvier pour départager les 36 participants.

Voici les résultats :

Catégorie A : maison avec jardin

1^{er} BORG Michel
 2^{ème} DENAIN Martine
 3^{ème} PINTO Fernanda

Catégorie B : maison avec balcon

1^{er} LE CLEI Christiane
 2^{ème} GONÇALVES Victor
 3^{ème} ANDRY Nathalie

Catégorie C : commerces

1^{er} CASINO SHOP BELORGEY Fabrice
 2^{ème} LE FOURNIL QUESNOT Sylvie
 3^{ème} BELL' HAUMIERE LAUNEY Nadine

Le « coup de cœur » a été décerné aux décorations réalisées par DRIGEARD Patrick

Gagnant catégorie A :
 Maison avec jardin - Monsieur Borg Michel,
 rue Félix Chobert



DÉPISTAGE COVID-19

À GONESSE



GRATUIT
SANS ORDONNANCE
SANS RENDEZ-VOUS

DE 9H À 16H : TESTS PCR

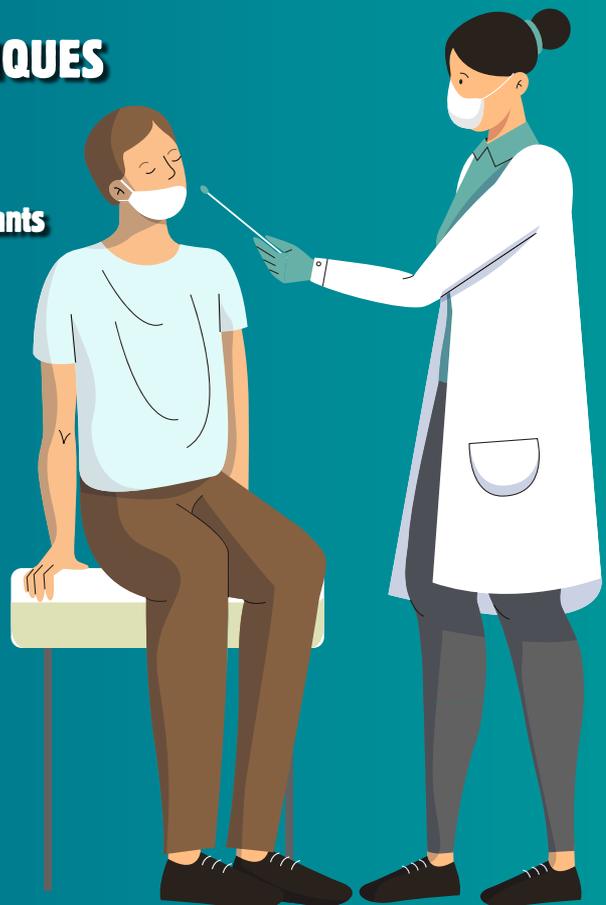
DE 14H À 16H : TESTS ANTIGENIQUES

Résultats :

PCR : 48H MAX. avec détection des variants

ANTIGÉNIQUE : 30 MN MAX.

**À défaut de vaccins,
le dépistage reste le meilleur
moyen de stopper l'épidémie**





MENUS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

LUNDI 29 MARS

Céleri rémoulade
 Pavé de colin aux herbes de provences
 Escalope de porc au curry
 Spirales **BIO**
 Emmental
 Crème dessert au chocolat

le jour du VEGE

MARDI 30 MARS

Macédoine **BIO** et mayonnaise **BIO**
 Semoule façon couscous **BIO**
 Semoule aux légumes braisés **BIO**
 Yaourt nature **BIO** et sucre
 Pomme bicolore **BIO**

MERCREDI 31 MARS

Concombre et feta
 Vinaigrette basilic
 Omelette **BIO** Merguez
 Mélange de légumes, brocolis
 Buchette mi-chèvre
 Coupelle de compote pomme-fraise

JEUDI 1 AVRIL

Salade fantaisie Vinaigrette au persil
 Boeuf cuit à l'étouffée sauce chasseur
 Steak de colin sauce citron
 Carottes **BIO** ciboulette
 Yaourt brassé banane **BIO**
 Paris Brest

VENDREDI 2 AVRIL

Rillettes de saumon
 Tomate farcies nappées de sauce tomate
 Poisson gratiné au fromage
 Riz **BIO** créole
 Fraidou
 Baguette tradition
 Banane **BIO**

LUNDI 5 AVRIL

FÉRIÉ

MARDI 6 AVRIL

Roulé au fromage
 Filet de hoki à la tomate
 Boulettes d'agneau sauce moutarde
 Jeunes carottes
 Yaourt vanille **BIO**
 Pommes Golden **BIO**

MERCREDI 7 AVRIL

Concombre **BIO** et feta
 Vinaigrette ciboulette
 Bœuf sauté à la bordelaise
 Cubes de Colin sauce aneth
 Purée de pomme de terre **BIO**
 Cantal
 Mousse au chocolat au lait

le jour du VEGE

JEUDI 8 AVRIL

Chou blanc sauce à l'échalote
 Croq veggie tomates
 Haricots beurre à la ciboulette
 Crème dessert vanille
 Brownies maison

VENDREDI 9 AVRIL

Salade de Tortis **BIO** au surimi
 Burger de veau sauce Grand mère
 Pavé de colin napolitain
 Gratin du Sud **BIO**
 Camembert **BIO**
 Banane

le jour du VEGE

LUNDI 12 AVRIL

Trio crudités
 Vinaigrette à l'échalote
 Pavé du fromager
 Coquillettes **BIO**
 Emmental râpé
 Petit suisse aux fruits
 Coupelle compote fraise

MARDI 13 AVRIL

Salade grecque et vinaigrette ciboulette
 Poulet rôti au jus
 Haché de cabillaud sauce aneth
 Frites et ketchup
 Saint-Nectaire
 Liégeois au chocolat

MERCREDI 14 AVRIL

Laitue Iceberg et croûtons
 Vinaigrette maison au miel
 Merguez douce sauce orientale
 Cubes de colin sauce tajine
 Semoule **BIO**
 Légumes couscous et jus
 Camembert **BIO**
 Baguette de campagne
 Kiwi **BIO**

JEUDI 15 AVRIL

PÂQUES

Oeufs au nid sur salade
 Gigot agneau sauce pascaline
 Filet de limande sauce printanière
 Haricots verts **BIO** à l'ail
 Fromage fondu Président
 Dessert de Pâques et son chocolat

VENDREDI 16 AVRIL

Crêpe au fromage
 Poisson frais
 Burger de veau aux olives
 Gratin de Crécy
 Yaourt vanille **BIO**
 Banane **BIO**

LUNDI 19 AVRIL

Sardines à l'huile et beurre
 Cordon bleu
 Colin mariné thym citron
 Gratin boulgour courgettes sauce cheesy
 Petit suisse aux fruits **BIO**
 Poire allongée **BIO**

MARDI 20 AVRIL

Céleri **BIO** mayonnaise
 Saucisse de Toulouse
 Omelette **BIO**
 Lentilles **BIO** Cuisinées
 Petit moulu ail et fines herbes
 Coupelle de compote pomme-banane

MERCREDI 21 AVRIL

Tarte au fromage
 Rôti de veau aux olives
 Steak de colin sauce lombarde
 Mélange légumes et haricots plats saveur du jardin
 Mimolette
 Pomme granny

JEUDI 22 AVRIL

Carottes râpées à la tarentaise
 Escalope de dinde basquaise
 Pavé de merlu au curry
 Penne Emmental râpé
 Camembert **BIO**
 Liégeois au chocolat

le jour du VEGE

VENDREDI 23 AVRIL

Tomates **BIO** et mozzarella
 Vinaigrette à la ciboulette
 Boulette de soja tomate basilic à la méditerranéenne
 Bouquet de brocolis béchamel
 Yaourt brassé banane
 Marbré cacao

LUNDI 26 AVRIL

Salade de betteraves vinaigrette ciboulette
 Lasagne à la bolognaise
 Lasagne au saumon
 Petit suisse aux fruits **BIO**
 Pommes bicolore **BIO**

le jour du VEGE

MARDI 27 AVRIL

Concombre à la crème
 Haricots rouges **BIO** et riz **BIO** façon chili
 Riz à l'andalouse **BIO**
 Pont l'Evêque
 Flan nappé au caramel

MERCREDI 28 AVRIL

Salade Coleslaw **BIO**
 Sauté de poulet sauce basquaise
 Colin à l'ail et aux fines herbes
 Haricots plats persillés
 Yaourt nature **BIO** et sucre
 Beignet à la framboise

JEUDI 29 AVRIL

Baton de surimi et mayonnaise
 Bœuf sauté bourguignon
 Steak haché de saumon sauce nantua
 Purée de pommes de terre maison **BIO**
 Emmental
 Baguette tradition
 Banane **BIO**

VENDREDI 30 AVRIL

Laitue Iceberg et cheddar
 Vinaigrette à l'échalote
 Cheese burger
 Fish burger
 Frites et ketchup
 Donut au sucre

Pour Gonesse, vivre l'avenir

Mini-TRUMP à Gonesse

Les virus se moquent des frontières et des océans, la pandémie actuelle est hélas là pour nous le démontrer. Mais les comportements humains, eux aussi, n'échappent pas aux contagions.

Ainsi à Gonesse Donald TRUMP est devenu le modèle de la tête de liste de l'opposition ! Comme lui ce dernier persiste à contester le résultat des élections et à amener ses partisans en travestissant la réalité.

Battu dans les urnes, le Trump gonesse, dès la première réunion du conseil municipal, la seule d'ailleurs à laquelle il a assisté en 9 mois, a mis en cause la légitimité du Maire et de son équipe. Comme le lui permet la loi, il a fait appel devant le Tribunal administratif pour faire annuler l'élection. Le 8 mars, le Tribunal de Cergy a rejeté son recours, mais cela ne lui suffit pas ! Dès le lendemain il a fait un communiqué de presse pour refuser la décision de justice, comme il avait refusé de reconnaître sa défaite dans les urnes ! Non seulement il dénature la décision du Tribunal mais il annonce qu'il va poursuivre la bataille judiciaire...

Le Tribunal a-t-il rectifié le résultat des élections ? Non la décision du Tribunal est concise et rejette uniquement la protestation électorale.

Quelles sont les prétendues irrégularités invoquées ? La tête de liste de l'opposition remet en cause la citoyenneté de certains électeurs en invoquant des différences de signatures d'un tour à l'autre ; des électrices qui ont signé une fois de leur nom de jeune fille et une fois de leur nom d'épouse, des électeurs qui ont fait leur signature complète une fois, et un paraphe une autre fois, d'autres qui ont signé rapidement sans faire leur signature habituelle... Toutes les identités des électeurs ont été vérifiées lors du vote notamment par les assesseurs de l'opposition, s'il y avait eu des irrégularités, ne l'auraient-ils pas vu immédiatement ? Sans vergogne et dans l'excès le mini-Trump va jusqu'à mettre en cause la signature de deux Présidents de bureau de vote ! Ils auraient été présents toute la journée, mais quelqu'un d'autre auraient voté pour eux ? Sans que personne ne s'en aperçoive ? Même deux de ses colistiers, dont une qui avait une procuration au deuxième tour sont mises en cause ! Est-ce bien sérieux ?

Pour essayer de faire annuler l'élection les colistiers « trumpistes » ont été jusqu'à se faire passer pour des agents de mairie en rendant visite à des électeurs qui avaient fait des procurations et ont abusé d'une personne âgée et d'une personne handicapée en leur faisant signer des papiers blancs qu'ils ont ensuite complétés !

Ainsi pendant que la majorité du Conseil travaille pour les Gonesse et fait face à la crise sanitaire, l'opposition est absente et ne pense qu'à essayer de rejouer l'élection.

La démocratie est en danger quand des individus pour assouvir leur ambition personnelle se comportent comme Donald TRUMP et, refusant de reconnaître leur défaite, vont jusqu'à mettre en cause la probité des vainqueurs !

Christian Cauro

Groupe communiste et républicain

Budget de nos collectivités

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), comme l'ensemble des communes, prépare son budget 2021 dans un contexte de crise sanitaire qui, depuis un an, touche durement l'économie du pays. Si toutes ses composantes ont souffert du confinement, des secteurs bien présents sur notre territoire ont été très touchés (restauration, hôtellerie, transport aérien.). Malgré les mesures gouvernementales exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait atteindre 11% . Pour atténuer l'impact économique et social de cette crise, le projet de loi de finances 2021 prévoit une réduction des impôts des entreprises, des produits fiscaux déjà attendus à la baisse en raison de la crise qui a entraîné des fermetures d'entreprise réduisant la Cotisation Foncière des Entreprises et des pertes de chiffres d'affaires faisant chuter la Cotisation sur la Valeur Ajoutée. En même temps on apprend que des entreprises du CAC 40 affichent aujourd'hui des résultats d'avant la crise ! Enfin la taxe d'habitation ne concerne plus que 20 % des foyers restants et devrait disparaître d'ici 2023.

Or les recettes fiscales représentent 80% des produits de la CARPF Dans ce contexte, le conseil communautaire réuni le 11 mars a acté une baisse de son budget de 10%. En investissement cela se traduira par la continuité des travaux en cours, sans lancement de nouveaux programmes. 18% de ce budget sont dédiés aux communes sous forme d'aides directes (ex : 2 M pour le début des travaux de la piscine) ou aux fonds de concours (pôle Gare). En fonctionnement sont épargnés les secteurs de la Politique de la ville et de l'emploi appelés à mettre en place des actions nouvelles envers la population touchée par la crise sanitaire. De même la CARPF s'engage à reconduire au mieux les subventions versées aux communes et aux associations. Ces orientations vont nécessiter un emprunt qui porterait la capacité de désendettement de la CARPF à 8 ans, encore correcte par rapport au seuil d'alerte de 12 ans.

L'élaboration du budget municipal s'est faite dans le même contexte de baisse des dotations et de recettes fiscales et selon des consignes de restriction semblables à celles de la CARPF, tant en fonctionnement qu'en investissement. Toutefois, soucieuse du pouvoir d'achat des Gonesse déjà affectés par la crise économique, la municipalité a pris des mesures sociales vis à vis de la population : adoption depuis le 1er janvier d'une nouvelle grille tarifaire de la cantine bénéficiant à toutes les familles, soit une dépense supplémentaire pour la ville de 500.000 ; reconduction des taux d'imposition de 2020. La commune devrait aussi avoir recours à un nouvel emprunt, qui certes augmentera la dette et porterait la capacité de désendettement proche de 7 ans, en dessous des ratios d'alerte de 12 ans.

Au vu de ces orientations, vos élus communistes ont voté le budget 2021 lors de la séance du 22 mars 2021.

Françoise Hennebell

Agir pour Gonesse

La crise sanitaire que notre pays traverse depuis avril 2020 n'est pas sans conséquences financières pour notre Ville. Entre les dépenses inattendues et les manque à gagner qui se cumulent, comme indiqué sur notre tribune de 01/2021 nous avons continué l'audit de tous les services. Il a été nécessaire de mobiliser 3 emprunts sur 2020 (10,4 MM d'euros) pour assurer la prise en charge des opérations d'investissement en cours. Après avoir tenu compte de toutes les dépenses et recettes de l'année la Dette de la Ville au 31/12/2020 s'élève à 39,4 MM d'euros (32,7 MM d'euros fin 2019).

Exécution budgétaire provisoire 2020

Section de Fonctionnement : Dépenses : 49 030 777,08€ Recettes : 56 006 835,83€
Résultat + 6 976 058,75€

Section d' Investissement : Dépenses : 39 452 670,74€ Recettes : 36 760 638,61€
Résultat - 2692 032,13€

Résultat global de clôture : 4 284 026,62€

L'excédent de fonctionnement de 6976 058,75€ sera affecté au Budget primitif 2021 de la manière suivante : 5 000 000,00€ en section d'investissement pour 2021 et 1 976 058,75€ en section de fonctionnement pour 2021.

1^{er} budget primitif 2021 sous la nouvelle mandature – C.TIBI Adjoint au Maire – Finances – Budget

Je tiens à remercier tous les services de la Mairie pour l'attention portée à ma demande en acceptant des coupes drastiques dans leur enveloppe allouée en fonctionnement par rapport au budget précédent. Nos objectifs 2021 portent sur la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire, sur le renforcement de la politique de sécurité publique et sur l'ouverture de la crèche Juliette Gréco. Le budget 2021 tient compte des contraintes budgétaires comme la diminution de compensation elle-même non compensée par une augmentation des taux d'imposition. Cette diminution est due au transfert de compétences eaux pluviales et assainissement pour un montant de 594941€. Investissement : les 2 opérations majeures sont la réhabilitation du Pôle Cognevaut et la construction de l'école Bloch et Curie (Dépenses 7152000€ Recettes 2379000€) et une 3^{ème} opération sera envisagée pour la restauration de l'église coût estimé 1569501,06€ (subventions sollicitées 1043599€).

Côté fiscalité nous avons fait le choix de reconduire les taux d'impositions votés en 2020 soucieux du pouvoir d'achat des Gonesse lourdement affectés par la crise économique.

L'encours de la dette progressera de 1963000€ pour arriver à 41,4 MM d'euros au 31/12/2021.

Le budget primitif 2021 s'équilibrera ainsi :
Section de Fonctionnement : Dépenses 50 687 232,01€ Recettes 50 687 232,01€

Section d'investissement : Dépenses 33 288 498,46€ Recettes 33 288 498,46€

Ces mesures fortes permettront de préserver pour les prochaines années les ressources indispensables au financement de notre programme municipal et de restaurer les marges de manœuvre financières de la ville.

En réponse à Mr Sabouret (Tribune de Mars) est-il vraiment nécessaire que je me justifie !!!

Claude Tibi

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse

Notre recours déposé suite aux élections municipales de juin 2020 n'a été entendu qu'en partie. Le 28 juin 2020, au soir du 2^{ème} tour, le maire de Gonesse avait proclamé la victoire de la liste BLAZY-TIBI avec 42 voix d'avance sur 6 241 votants. Notre équipe avait seulement 5 jours pour lister toutes les irrégularités et déposer un recours. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a reconnu plusieurs de nos arguments et a retiré 26 voix du total obtenu par la liste BLAZY-TIBI, réduisant son avance à seulement 16 voix !

Si le tribunal a annulé 26 votes, c'est bien parce qu'il y a eu des irrégularités. Un membre de l'équipe de campagne du maire a même voté par procuration pour un électeur, qui était au jour de l'élection mort depuis déjà près de deux mois. Le tribunal a également constaté que le maire n'avait pas respecté la loi en privant l'opposition de tribunes dans deux bulletins municipaux (Gonessiens des mois d'avril et mai 2020).

Mais pour des raisons de procédure, le tribunal n'a pas osé aller plus loin. Plusieurs de nos arguments auraient sans doute pu être examinés plus attentivement, en particulier nos remarques sur les procurations, dont le nombre est passé de 92 au 1^{er} tour à 246 au 2^{ème} tour. De même, nous avons constaté après analyse de la liste électorale que de nombreux électeurs proches de l'équipe BLAZY avaient été maintenus sur la liste électorale de Gonesse, alors qu'ils n'habitent plus la ville depuis de nombreuses années. Quasiment tous ont voté à travers des procurations établies en province.

Le tribunal n'a malheureusement pas pu tenir compte de ces éléments malgré les preuves apportées, simplement parce qu'ils n'avaient pas été listés dans le délai de 5 jours. Nous prenons acte de la décision du tribunal et envisageons d'ores et déjà de faire appel auprès du Conseil d'État, comme la loi nous le permet.

L'instruction a en effet mis en évidence des pratiques plus que choquantes du maire et de son équipe. Nous avons manifesté notre protestation en refusant de siéger dans les instances municipales en attendant le jugement du recours, qui s'est avéré plus long que prévu. Nous revenons désormais siéger au Conseil municipal et porter la voix des 3021 électeurs qui ont voté pour notre équipe.

Nous entendons jouer pleinement notre rôle dans un esprit ferme mais constructif. Surtout, nous voulons mieux contrôler l'action de la municipalité. Ecouter, contrôler, proposer, voici la ligne de conduite des élus et de l'équipe « Un nouveau souffle pour Gonesse ». Les Gonessiens peuvent compter sur nous pour continuer à faire vivre nos valeurs et nos propositions, à la fois dans les instances municipales et sur le terrain. Que tous ceux qui se reconnaissent dans cette démarche et veulent faire avancer notre commune n'hésitent pas à nous contacter et à participer aux groupes de travail de notre association.

Contact : pourgonesse@gmail.com
06.80.71.81.05

Cédric Sabouret

L'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose de réserver, dans le magazine municipal, un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Ce droit d'expression sur les affaires communales est respecté chaque mois par la publication des textes reçus par les présidents des groupes politiques qui composent le Conseil municipal.

Ni le conseil municipal ni le maire ne sauraient contrôler le contenu des articles publiés qui n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Cependant en tant que directeur de cette publication, le maire, a un devoir de vérification et de surveillance des propos insérés ou diffusés.

La tribune du groupe « Un nouveau souffle pour Gonesse » publiée dans le bulletin municipal du mois d'avril 2021 comporte une attaque sans fondement ayant pour but d'entacher l'intégrité du maire et de son équipe municipale.

Le maire rappelle que ces tribunes sont destinées à commenter l'action municipale. La diffusion de mises en cause personnelles n'a pas sa place dans ce journal et il étudie la possibilité de porter plainte à l'encontre du président du groupe précité estimant que ces allégations présentent un caractère outrageant et diffamatoire.

Imprimé à 11 000 exemplaires

Mensuel des habitants de la ville de

Gonesse. **Directeur de la publication :**

Jean-Pierre Blazy. **Directeur de la**

communication : Pierre Cliquet.

Rédaction et secrétariat de rédaction :

Pierre Cliquet, Nawsheen Rumjaun,

Nelson de Pessemier, Julien Delannay,

Olivier Bouquet

Maquette : Marjorie Bastide, Lralia Sall

Photos : Ville de Gonesse,

Photogravure et imprimerie : RPG.

Administration : Service communication,

Hôtel de ville, 66 rue de Paris BP 10060

95503 Gonesse Cedex.

Tél. : 01 34 45 11 22 (service

communication). **ISSN :** 1257 0621.

Si vous ne recevez pas le Gonessien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, vous pouvez le signaler directement à notre distributeur, la société Champar, au numéro vert suivant : 0 800 07 12 50.

EN LIGNE

 www.ville-gonesse.fr

 @villedeGonesse

 @villedegonesse

 Ville de Gonesse

CONTACTS

Accueil de l'Hôtel de ville :

01 34 45 11 11

Direction de

l'Aménagement Urbain :

01 34 45 19 52

Police municipale :

01 30 11 89 89

HORAIRES

66 rue de Paris

Lundi et mardi 14h-19h

Mercredi et jeudi 9h-12h30

et 14h-17h30

Vendredi 9h-12h30 et 14h-19h

Pôle population

Éducation et Solidarité

1 avenue Pierre Salvi

Lundi 9h-12h et 13h30-17h30

Mardi 13h30-17h30

Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30

Jeudi 13h30-17h30

Vendredi 9h-12h et 13h30-17h30

Samedi 9h-12h

Cimetière

rue du Thillay

Du 1^{er} avril au 31 octobre

de 8h à 19h du lundi au vendredi

de 9h à 19h le samedi,

dimanche et les jours fériés

Déchèterie :

17 rue Gay Lussac

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et 14h à 18h30

Samedi 9h – 18h30

Dimanche 9h-13h

Prochaines dates

de ramassage

des déchets verts

lundis 5, 12, 19, 26 avril

DES MASQUES POUR TOUS !

**MERCREDI 7 ET JEUDI 8 AVRIL
DISTRIBUTION DE MASQUES
EN TISSU - CATÉGORIE 2 - AUTORISÉ EN EXTÉRIEUR**

Les mercredi 7 et jeudi 8 avril, il vous sera possible de récupérer 2 nouveaux masques utilisables durant 4h en extérieur (jetable à l'issue de 50 lavages) dans l'un des 5 lieux ci-dessous aux horaires d'ouverture des structures sur simple déclaration de vos nom, prénom, adresse de résidence, numéro de téléphone et adresse mail. La saisie de ces informations permettra d'assurer un suivi de la distribution.

**Centre socioculturel
Marc Sangnier**
Place Marc Sangnier
Tél. : 01 75 41 62 10

**Centre socioculturel
Louis Aragon**
20 bis av. Fr. Mitterrand
Tél. : 01 77 80 92 99

**Centre socioculturel
Ingrid Betancourt**
51 Avenue des Jasmins
Tél. : 01 30 11 24 70

**Pôle Population
Education Solidarité**
1 avenue Pierre Salvi
Tél. : 01 34 45 10 52

Hôtel de Ville
66 rue de Paris
Tél. : 01 34 45 11 11



WWW.VILLE-GONESSE.FR

